

COMMUNE DE JOB

SEANCE DU 4 JUILLET 2025

Date de la convocation : 27/06/2025

Le Conseil Municipal de JOB, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle de la mairie le 4 juillet 2025 à 20 heures sous la présidence de Monsieur DAUPHIN François, Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : M. DAUPHIN François, Mme COL Sylvie, M. GOUTTE Gérard, Mme ROLHION Annie, M. ARTAUD Nans (arrivé à 20h15), Mme BEAL Alexandra, M. CARTADE Pierre, Mme FABRY Régine, M. TAILLANDIER Pascal

Procurations : M. CHARDON Pierre à M. CARTADE Pierre

M. DURET Stéphane à Mme COL Sylvie

Mme GAY DES COMBES Melody à M. GOUTTE Gérard

Absente excusée : Mme BRUNEL Virginie

Absente : Mme BERTHEOL Sophie

Secrétaire : M. GOUTTE Gérard

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu du registre des délibérations de la réunion du 11 avril 2025.

N° 1 : CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR TRAVAUX DE REFECTION DE LA VOIRIE COMMUNALE – PROGRAMME 2025

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une consultation d'entreprises a été effectuée pour les travaux de réfection de la voirie communale, programme 2025.

Trois offres ont été reçues. Après présentation du rapport d'analyse des offres faite par l'ADIT 63, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- choisit l'offre d'EUROVIADALA pour un montant global de 26 903,25 € HT soit 32 283,90 € TTC
- autorise le Maire à signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.

20 h 15 : Arrivé de M. Nans ARTAUD

N° 2 : PRIX DE VENTE – TERRAINS COMMUNAUX

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que des terrains constructibles appartenant à la commune dans le bourg ou à proximité pourraient être vendus (terrains sous la Farandole et rue du Colombier). Il souligne que la partie basse du terrain sous la Farandole est humide et devrait donc être vendue moins chère que la partie haute.

Il demande aux conseillers municipaux de fixer le prix de vente de ces terrains.

Après délibération, les conseillers municipaux décident à l'unanimité :

- de fixer à 15 euros le mètre carré, le prix de vente de ces terrains pour 2025
- de fixer à 1 euro la partie basse du terrain sous la Farandole qui est humide
- d'autoriser le Maire à signer toutes pièces se rapportant à cette affaire

N° 3 : PRIX DE VENTE TERRAINS COMMUNAUX : PARCELLES ZP 35 ET 36 – RABOUSSE

Monsieur le Maire explique que suite à la délibération en date du 27 septembre 2023 la commune a acheté les parcelles section ZP n° 35 et 36 situées au lieu-dit Rabousse afin de

l'aménager en lotissement. La parcelle ZP 35 est constructible dans son intégralité. La parcelle ZP 36 est, quant à elle, située en zone non constructible. La parcelle ZP 35 a été bornée par l'entreprise GEOVAL et, est prévue pour être divisée en trois parcelles.

Ces terrains étant destinés à la vente, Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux de fixer un tarif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de fixer le prix de vente à 14 euros le m² pour les lots issus de la parcelle constructible section ZP n°35.
- d'autoriser le Maire à signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.

N° 4 : LOYER APPARTEMENT T1 LES BLEUETS

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que l'appartement T1 des Bleuets est inoccupé pour l'instant. Il indique que des travaux sont prévus à l'intérieur. Il convient donc de réviser le montant du loyer qui est actuellement de 221,83 € par mois, charges exclues.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer le prix du loyer de l'appartement T1 des Bleuets à 250,00 € par mois sans les charges.

La séance est levée à 21 h 15.